

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

Sous forme de visio-conférence // Présidence : Françoise Rubellin

Membres présents titulaires ou suppléants

- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne
- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir de Anne Gérard*
- Rozenn Andro, adjointe déléguée à la culture, Ville de Rennes
- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine Ville d'Angers
- Chloé Langeard, directrice du service UA Culture, Angers Université
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université
- Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogiques danse
- Nolùen Le Buhé, représentant des personnels pédagogiques musique
- Alison Gautier, Lou Casamayou (suppléante), représentantes étudiants danse
- Basil Brasse, représentant étudiants musique

Membres titulaires excusés

- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*
- Hélène Fribourg, adjointe DRAC Pays de la Loire
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2
- Noan Goupil, représentant étudiants musique
- Jeremy Chmielarz, représentant des personnels pédagogiques musique
- Clément Posier, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Ville de Brest
- Philippe Legrand, conseiller municipal, Ville de Nantes

Et en présence de

- Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
- Marc Clérivet, directeur du département musique
- Maurice Courchay, directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
- Pierre-François Le Gal, conseiller aux décideurs locaux, SGC de Rennes
- Amandine Paillot, adjointe au responsable du SGC de Rennes
- Mathieu Gauffre, directeur du CRR de Nantes
- Noémie Martin, adjointe de la directrice au Conservatoire de Rennes

La Présidente remercie le groupe technique pour la préparation du conseil d'administration, soulignant la qualité du travail effectué.

La Présidente évoque les changements récents dans la composition du conseil d'administration :

Pour la Ville de Brest, Réza Salami est remplacé par Clément Posier, qui ne peut être présent lors de cette séance. Les représentants désignés pour la Ville de Nantes, Philippe Legrand et Aurélien Boulé-Fournier, sont excusés. Mathieu Gauffre est présent en qualité de directeur du Conservatoire de Nantes et ne dispose pas du droit de vote. Rozenn Andro est présente en tant que nouveau membre titulaire au conseil d'administration pour la Ville de Rennes. Nicolas Dufetel représente la Ville d'Angers mais la décision du conseil municipal n'étant pas encore exécutoire, il ne pourra voter lors de cette séance.

Il est convenu que les membres qui ne sont pas autorisés d'un point de vue strictement statutaire à voter sont cependant autorisés à assister à la séance.

COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

I – Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 19 décembre 2025

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est soumis au vote.

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 12 février 2026 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité

II – Délibérations relatives au budget et au fonctionnement

Autorisation fongibilité des crédits budgétaires 2026

Amandine Paillot définit le principe de fongibilité des crédits comme la possibilité de procéder à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, à l'exception des dépenses de personnel.

Cette délibération est soumise annuellement.

Adoption à l'unanimité

Autorisation signature convention pour les actes soumis au contrôle de légalité

La convention est relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité auprès de la préfecture, dans le cadre du rattachement désormais effectué à Rennes (précédemment Nantes). Elle vise à simplifier les démarches administratives et à éviter les déplacements physiques pour le dépôt des actes.

Adoption à l'unanimité



III – Délibération relative aux étudiants

Mise à jour des tarifs de la formation professionnelle

Catherine Lefaix-Chauvel explique que ces tarifs ont été retravaillés avec le comité de direction. La délibération prévoit, d'une part, la mise en place d'une tarification horaire pour de futurs stages de formation professionnelle courte en musique, dispositif nouveau destiné aux musiciens dans le cadre du développement de l'offre du département musique.

D'autre part, un travail a été mené sur la formation professionnelle conduisant au Diplôme d'État de professeur de danse, en raison d'évolutions réglementaires récentes. Ce diplôme est désormais structuré en blocs de compétences et en unités d'enseignement (référentiel RNCP), ce qui conduit à proposer une tarification horaire par bloc de compétences.

Adoption à l'unanimité

Parcours transitoire préparation au bloc 4 « Enseigner la danse » & dispositif alternatif pour le maintien des interventions danse en milieu scolaire à Nantes

Maurice Courchay explique que dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle maquette de formation organisée sur six semestres, et en l'absence de recrutement en première année cette année pour des raisons financières, il existe un risque d'absence de diplômés sur le territoire interrégional pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

En réponse à cette situation, il est proposé de mettre en place un dispositif transitoire de préparation au bloc 4 « Enseigner la danse », correspondant à la deuxième année de l'ancien modèle (année de pédagogie). Ce dispositif s'adresse aux artistes intermittents, aux titulaires du DNSPD ainsi qu'aux titulaires des unités de valeur théoriques de l'ancien cursus, pouvant bénéficier de l'équivalence des 120 ECTS nécessaires à l'inscription dans ce parcours.

Ce projet, élaboré avec la direction générale et validé par l'inspection du ministère de la Culture, serait ouvert sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. À ce stade, l'ouverture de l'option danse contemporaine est envisagée au regard du nombre d'intentions d'inscription, contrairement à l'option jazz.

Le volume de formation envisagé est de 500 heures, complété par 40 heures d'apports complémentaires individualisés. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de cohérence nationale, avec un positionnement comparable à celui proposé par le Centre National de la Danse, notamment en termes de volume horaire et de tarification en formation professionnelle.

Pour rappel, le Diplôme d'État de professeur de danse était organisé sur deux années de formation. Une réforme a porté la durée du cursus à trois ans. Cette évolution s'inscrit dans un changement de niveau de certification : le diplôme, auparavant classé au niveau 5 (correspondant à quatre semestres), est désormais positionné au niveau 6, conformément à l'arrêté du 21 novembre 2024. Cette nouvelle organisation implique un cursus structuré sur six semestres, avec l'attribution de 180 crédits ECTS (European Credit Transfert System).

La réforme du diplôme d'État de professeur de danse constitue un changement majeur, tant sur le plan pédagogique que budgétaire. Cette évolution s'inscrit dans un mouvement de fond engagé depuis environ quinze ans visant à aligner les diplômes de l'enseignement supérieur culture sur ceux de l'enseignement supérieur général.

La transformation du diplôme en certification de niveau 6 marque ainsi une évolution structurelle importante, nécessitant des ajustements dans sa mise en œuvre et une adaptation des parcours, notamment pour les étudiants.

Dans ce cadre, la mise en place du dispositif transitoire est présentée comme une mesure de transition permettant d'assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau système de formation.



Catherine Lefaix-Chauvel précise, à titre de comparaison, que le diplôme d'État de professeur de musique est déjà positionné au niveau 6 depuis plusieurs années, ce qui souligne une harmonisation progressive entre les différents diplômes du secteur culturel.

Cette revalorisation ouvre la perspective d'une reconnaissance au grade de licence pour les diplômes de l'enseignement supérieur culture. Cette évolution est présentée comme structurante pour les parcours professionnels, en facilitant les possibilités de réorientation et de mobilité au cours des carrières.

A la demande de Stéphanie Carnet, les publics auxquels s'adresse le dispositif transitoire sont précisés :

- les artistes intermittents, relevant d'un accès de plein droit ;
- les titulaires du DNSPD (diplôme national supérieur professionnel du danseur) souhaitant accéder directement au bloc 4 ;
- les personnes titulaires des trois unités de valeur théoriques (de l'ancien référentiel) ouvrant à la pédagogie de la danse.

On précise que les acquis des diplômes déjà obtenus restent pleinement reconnus. Le dispositif vise uniquement à sécuriser l'accès au bloc final de pédagogie pour des publics déjà qualifiés, en formation initiale ou continue.

Rozenn Andro intervient pour savoir si le dispositif transitoire correspond à la 3ème année. Maurice Courchay répond que le dispositif correspond à une phase de transition entre l'ancien fonctionnement (accès possible en deuxième année) et la nouvelle organisation en trois ans, où le bloc pédagogique est repositionné en troisième année et complété par de nouveaux enseignements, notamment en EAC et médiation.

Céline Roux, enseignante de danse, témoigne de l'intérêt du dispositif permettant aux étudiants, actuellement engagés dans l'ancienne maquette, de finaliser leur cursus en accédant au bloc de compétences de pédagogie de la danse (équivalent de la dernière unité de valeur), dans une logique de continuité pédagogique et d'alignement avec le système à 180 ECTS. Il constitue ainsi une mesure de transition destinée à sécuriser les parcours des étudiants en cours de formation.

Maurice Courchay poursuit son intervention avec le dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) du département danse, coordonné par Edwige Audon, adjointe à la direction du département danse en charge des parcours EAC et des relations avec le milieu scolaire. Une convention avec l'inspection académique de Loire-Atlantique, intégrée dans l'outil ADAGE, permet aux étudiants de l'enseignement supérieur d'intervenir en milieu scolaire dans le dispositif EAC, également soutenu par la ville de Nantes dans le cadre de l'action « Grandir avec la danse ». Les interventions concernent des classes nantaises sur des cycles hebdomadaires de novembre à juin.

L'absence de deuxième année de formation l'an prochain fait peser un risque de rupture dans la continuité du dispositif. Il est donc proposé de recourir à des diplômés sortants dans le cadre d'un accompagnement à l'insertion professionnelle afin d'assurer la poursuite des interventions.

Adoption à l'unanimité

Adoption des chartes des relations pédagogiques 2026-2027

Catherine Lefaix-Chauvel informe le conseil d'administration que dans le cadre de la stratégie ministérielle enseignement supérieur culture et suite à une note du ministère de la Culture du 12 février 2026 (DGDCER), les établissements sont invités à adopter une charte des relations pédagogiques. Les documents en place depuis 2019 au sein de l'établissement ont été



actualisés pour intégrer les exigences nationales et l'annexe listant les agissements répréhensibles.

La charte vient compléter les dispositifs existants de prévention des violences sexistes et sexuelles et les actions de sensibilisation obligatoires auprès des étudiants et des équipes.

Anne Laure Guenoux souligne l'importance de la charte des relations pédagogiques et des dispositifs de prévention des violences et du harcèlement. Il est rappelé que ces outils permettent de disposer de règles claires, applicables et connues des étudiants, y compris lors des activités extérieures, et de préciser les comportements susceptibles d'entraîner des mesures disciplinaires. Elle insiste sur la nécessité d'un cadre partagé garantissant prévention, compréhension et sécurité au sein de l'établissement.

Basil Brasse souligne l'importance de la charte des relations pédagogiques et des dispositifs de prévention des violences et du harcèlement. Il est rappelé qu'une situation récente au sein du département musique a mis en évidence des difficultés de traitement de comportements inappropriés, renforçant la nécessité de disposer de cadres clairs et opérationnels.

Catherine Lefaix-Chauvel réaffirme l'importance de ces outils dans la politique pédagogique et la protection des publics. Elle signale l'émergence de nouvelles formes de risques liés à l'emprise et aux altérations en lien avec les enjeux de santé mentale dans l'enseignement supérieur culture. Ces situations, parfois difficiles à identifier, nécessitent des cadres clairs pour garantir la qualité de la vie étudiante et de la formation, ainsi que pour préparer les futurs professionnels à ces problématiques. Il est important d'intégrer ces enjeux dans les formations et les dispositifs d'accompagnement.

Mathieu Gauffre intervient pour évoquer cette problématique identifiée comme systémique et faisant l'objet d'un travail actif du ministère de la Culture, notamment pour l'enseignement initial. Les établissements se sont toutefois déjà saisis de ces enjeux, jugés essentiels, en particulier concernant la prévention des violences sous toutes leurs formes.

La sensibilisation doit être intégrée à la formation initiale comme à la formation professionnelle, afin de toucher également les enseignants déjà en poste. Dans ce cadre, les établissements d'enseignement supérieur peuvent constituer des ressources d'appui pour accompagner cette montée en compétences.

Une prise de conscience est engagée à l'échelle de la profession, et les travaux menés, notamment l'élaboration de chartes et le développement de formations, sont appelés à structurer durablement les pratiques.

Noémie Martin ajoute qu'un travail est en cours pour l'élaboration d'une charte sur les violences sexistes et sexuelles avec les conservatoires de Bretagne et le soutien de la DRAC, avec un objectif de mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Alison Gautier et Lou-Anaïs Casamayou soulignent le besoin de renforcer les temps de sensibilisation sur les violences et les questions d'emprise auprès des étudiants.

Maurice Courchay rappelle que ce type d'intervention est déjà intégré au programme, notamment avec une intervenante du Centre National de la Danse, dans le cadre d'actions qui s'inscrivent dans un calendrier de formation structuré et progressif.

Rozenn Andro interroge son articulation avec les contenus de formation, afin d'assurer la traduction concrète des principes de prévention des violences, de lutte contre les discriminations et de promotion de la culture de l'égalité dans les parcours des étudiants.



Marc Clériveret explique que les questions évoquées sont abordées dans le cursus des étudiants à travers des interventions spécifiques, qui restent toutefois majoritairement théoriques. Leur mise en pratique nécessite un travail continu tout au long de l'année, notamment sur les comportements au sein de la communauté étudiante, avec des points de vigilance et des temps réguliers de débriefing.

Des interventions sont également menées auprès des étudiants et des intervenants, ainsi que dans les instances de gouvernance du département, en s'appuyant notamment sur les retours et évaluations. Néanmoins, un décalage persiste entre les cadres posés et l'évolution effective des pratiques.

Par ailleurs, l'élaboration rapide de certaines chartes s'inscrit dans une dynamique européenne déjà engagée depuis plusieurs années, notamment au sein du réseau des conservatoires européens de l'association AEC (Association Européenne des Conservatoires). Ces travaux ont permis d'élargir la réflexion, en dépassant les seules questions de violences sexistes et sexuelles pour inclure des notions plus larges comme l'emprise et le positionnement pédagogique.

Ces échanges constituent des ressources importantes pour faire progresser les pratiques et poursuivre la réflexion sur ces enjeux.

Anne-Laure Guenoux précise que la formation à une posture professionnelle et à une éthique saine est intégrée au cœur du diplôme, notamment via les enseignements en sciences de l'éducation et des expérimentations pédagogiques. Elle vise à amener les étudiants à réfléchir à leur identité pédagogique, au cadre légal et aux zones de vigilance, ainsi qu'à leurs relations professionnelles (collègues, élèves, parents). Au-delà du cadre théorique, l'enjeu est l'appropriation concrète de ces principes dans les pratiques professionnelles.

Catherine Lefaix Chauvel relève l'importance de la formation initiale et continue, notamment face au développement de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), qui permet l'obtention du diplôme sans parcours de formation. Cette évolution suscite des inquiétudes quant à un possible contournement des exigences formatives. Le sujet a été porté par le réseau national auprès du ministère de la Culture et a fait l'objet d'échanges avec les services compétents. Des pistes de travail sont en cours, notamment un renforcement des exigences d'évaluation en VAE et la réflexion sur une certification complémentaire pour l'exercice du métier.

Adoption à l'unanimité

Programmation des actions financées par la CVEC 2025-2026

Les actions menées par les BEPS musique et danse, contribuent au bien-être des étudiants. Plusieurs initiatives ont été réalisées ou engagées, avec le soutien de l'établissement, notamment :

- une participation au financement d'activités lors de voyages d'études ;
- la réalisation de supports au logo de l'établissement (tote bags, gourdes, éco-cups) ;
- la mise en place de paniers de légumes bio à tarif réduit ;
- des réductions sur des abonnements sportifs.

Il est rappelé que les actions financées au titre de la CVEC s'inscrivent dans le cadre défini par la circulaire de 2019 relative à la programmation de ces crédits.

Un échange avec Chloé Langeard met en évidence l'importance de la CVEC dans le financement de la vie étudiante (services culturels, sociaux, sportifs), avec une utilisation majoritaire dans le budget des établissements universitaires, incluant des projets, des investissements et certains emplois dédiés.

Les moyens mobilisables varient cependant en fonction du nombre d'étudiants par établissement.

Adoption à l'unanimité



IV – Délibération relative aux ressources humaines

Attribution de chèques cadeaux aux agents permanents (mise à jour)

Une mise à jour est présentée concernant l'attribution des chèques cadeaux aux agents permanents. Suite à une décision de la Cour de cassation, il est précisé que cette attribution ne peut plus être conditionnée à une ancienneté minimale. La délibération est donc modifiée en ce sens, sans impact sur le montant des crédits ni sur les autres modalités d'attribution.

Adoption à l'unanimité

Désignation d'une direction générale collective par intérim et procédure de recrutement d'une nouvelle direction

À la suite d'échanges avec les partenaires DRAC Pays de la Loire, DRAC Bretagne et les collectivités, Quentin Jagorel explique qu'un scénario d'intérim a été retenu après le départ de la directrice générale. Il repose sur un pilotage collégial assuré par trois cadres déjà en poste (deux directeurs de département et un responsable administratif et financier).

Ce dispositif sera encadré par une lettre de mission détaillée précisant les responsabilités de chacun, afin de garantir la clarté et la continuité de fonctionnement.

Un accompagnement renforcé des services de l'État, notamment via la DRAC, est proposé pour les sujets stratégiques ou sensibles.

A la demande de la Présidente, les modalités de recrutement de la future direction sont ajustées. Il est décidé de supprimer l'étape prévoyant la présentation au conseil d'administration de la liste des candidats présélectionnés. Conformément aux pratiques antérieures, le conseil d'administration sera informé du candidat retenu, sans intervention à l'étape des admissibilités.

Le calendrier de recrutement de la future direction est ajusté : les dates intermédiaires sont supprimées au profit de formulations plus souples. La validation finale par le conseil d'administration est prévue en seconde partie de septembre, conformément aux délais statutaires, avec nomination par la présidence.

La prise de fonction de la future direction est envisagée entre novembre et décembre 2026.

Une relecture de la délibération est proposée afin de stabiliser les formulations avant validation

La Présidente propose de modifier les modalités de dépôt des candidatures qui seront adressées à l'adresse générique RH du Pont Supérieur, avec copie à la DRAC, afin d'assurer la cohérence de la procédure avec les pratiques précédentes, et dans le respect des obligations de confidentialité propres aux procédures de recrutement.

Pour rappel, la délibération soumise au vote porte exclusivement sur la désignation de la direction générale par intérim et le lancement de l'appel à candidatures, et non sur le contenu détaillé des lettres de mission et la composition du jury, qui seront abordés ultérieurement.

Maurice Courchay souligne que, pour les membres de la direction générale collective par intérim, cette mission représente une charge de travail supplémentaire, assumée en complément de leurs responsabilités actuelles, dans un contexte de forte activité (habilitation, accréditation, etc.). Cette organisation vise à éviter toute rupture dans les processus en cours.

La présidence remercie les personnes concernées pour leur engagement et leur disponibilité, et insiste sur la nécessité d'un fonctionnement collectif fondé sur la coopération et la bienveillance.

Adoption à l'unanimité



S'ensuit un échange sur la composition du jury de recrutement de la future direction générale du Pont Supérieur.

La Présidente rappelle les principes retenus lors du précédent recrutement (2018), avec une composition associant notamment la DRAC, une représentation du ministère de la Culture, les Régions concernées ainsi que des collectivités locales. La participation des villes et des Régions est évoquée, avec un principe de représentation équilibrée des parties prenantes. La proposition de participation des représentants du personnel a suscité des réactions et interrogations notamment du côté de la DRAC Bretagne. La possibilité d'associer une personnalité extérieure est évoquée à titre consultatif.

La réflexion sur la composition détaillée du jury doit être poursuivie lors d'une prochaine réunion, avant le lancement effectif de la procédure de sélection.

Dans l'éventualité d'une présence de représentant du personnel dans le jury de recrutement, Maurice Courchay insiste sur la nécessité d'une représentation danse – musique par la future direction générale pour une équité de regard par rapport aux deux départements.

V – Informations et questions diverses

Questions diverses

Anne-Laure Guenoux souligne l'importance de faire du conseil d'administration un espace actif d'échanges et de débats. Cette dynamique contribue à la participation des équipes à la vie démocratique de l'établissement et constitue un facteur de cohésion et de résilience.

Informations diverses

Catherine Lefaix-Chauvel informe qu'un arrêté de délégation de signature a été mis en place pour assurer la continuité administrative avec en premier niveau Maurice Courchay, et en cas d'absence Marc Clérivet, pour garantir sans interruption l'ordonnancement des mandats et titres.

L'établissement entre dans une procédure longue d'accréditation pour le département musique. Les dates à retenir sont :

- 26 octobre 2026 : dépôt du dossier d'auto-évaluation ;
- 31 mai 2027 : dépôt du dossier projet, accompagné d'une délibération du conseil d'administration.

Concernant l'évolution du diplôme d'État de professeur de musique (grade licence) :

- 5 octobre 2027 : dépôt du dossier ;
- septembre 2029 : mise en œuvre prévue.

Cette démarche s'inscrit dans un processus national d'harmonisation des diplômes culturels.

Pour conclure, la Présidente donne la parole à la directrice générale Catherine Lefaix-Chauvel, dont c'est le dernier conseil d'administration.

Après huit années de direction au sein de l'établissement, Catherine Lefaix Chauvel tient à souligner la singularité et l'exigence de sa mission au sein de l'établissement. Elle rappelle avoir placé les étudiants au cœur des décisions, en veillant à garantir des conditions d'apprentissage exigeantes et propices à la créativité.

Ces années, marquées par des défis mais aussi par des réussites collectives, ont reposé sur l'engagement des équipes pédagogiques, administratives et techniques, qu'elle remercie sincèrement, ainsi que la Présidente du conseil d'administration pour son soutien constant.



Malgré les contraintes rencontrées, elle estime que les valeurs essentielles ont été préservées : exigence artistique, qualité de l'accompagnement des étudiants et ambition de transmission. Elle quitte ses fonctions avec confiance dans l'avenir de l'établissement et exprime sa reconnaissance pour les expériences et collaborations vécues.

Nicolas Dufetel exprime au nom de sa collectivité et du maire d'Angers, ses remerciements à Catherine Lefaix-Chauvel pour la qualité du travail accompli et son engagement dans la conduite de l'établissement, notamment dans des périodes complexes.

Pierre-François Le Gal intervient pour remercier au nom d'Hervé Réto la directrice générale et lui souhaite une bonne continuation. Il exprime sa volonté de coopération et de partenariat ; son engagement à faciliter les relations avec les services comptables.

Alison Gautier et Lou-Anaïs Casamayou expriment, en tant qu'étudiantes, leur gratitude à Catherine Lefaix-Chauvel pour l'accompagnement reçu tout au long de l'année. Elles soulignent avoir été soutenues dans la mise en œuvre de leurs projets, malgré certaines contraintes, avec une recherche constante de solutions et des réponses précises et suivies.

Basil Brasse s'associe aux précédentes interventions et remercie la directrice générale pour le travail accompli. Il adresse également des remerciements particuliers de la part des étudiants à Pierrick Hernandez, assistant de scolarité musique, pour la qualité de son travail et son implication auprès des étudiants.

Mathieu Gauffre salue pour la Ville de Nantes le travail réalisé par Catherine Lefaix-Chauvel, dont l'engagement a été jugé déterminant dans le développement de l'établissement. La Ville réaffirme son attachement à la pérennité du projet du Pont Supérieur et sa volonté de poursuivre des relations de travail constructives avec l'ensemble des équipes.

Chantal Remoué renouvelle les remerciements d'Anne Gérard à l'attention de la directrice générale. Des vœux de réussite lui sont adressés dans le cadre de sa prise de fonction à la direction du CRD de Saint-Brieuc.

Noémie Martin exprime sa satisfaction de voir Catherine Lefaix-Chauvel rejoindre le réseau des conservatoires de Bretagne, où leurs relations professionnelles pourront se poursuivre.

Pierre-Henry Frangne adresse ses remerciements à la directrice générale pour son invitation à rejoindre le conseil d'administration et pour la qualité des échanges entretenus depuis le début de leur collaboration. Il exprime également son regret sincère de la voir quitter ses fonctions, tout en se réjouissant de sa nomination à la direction du conservatoire de Saint-Brieuc et de la poursuite de son parcours professionnel.

La Présidente souligne la difficulté de la fonction de direction, marquée par la solitude dans la prise de décision et la responsabilité qu'elle implique. Elle rappelle les contraintes rencontrées au cours des dernières années, notamment sur les plans financier et institutionnel et met en avant tout le travail réalisé par Catherine Lefaix-Chauvel pour traverser ces périodes et stabiliser la situation de l'établissement, désormais engagé dans une phase plus sereine et constructive.

La Présidente remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Clôture de la séance à 11h40

